



FÉDÉRATION
INTERPROFESSIONNELLE
DE LA SANTÉ DU QUÉBEC

FIQ Montréal | Siège social
1234, avenue Papineau, Montréal (Québec) H2K 0A4 |
514 987-1141 | 1 800 363-6541 | Téléc. 514 987-7273 | 1 877 987-7273 |

FIQ Québec |
1260, rue du Blizzard, Québec (Québec) G2K 0J1 |
418 626-2226 | 1 800 463-6770 | Téléc. 418 626-2111 | 1 866 626-2111 |

fiqsante.qc.ca | info@fiqsante.qc.ca

Montréal, le 15 octobre 2021

« SOUS TOUTES RÉSERVES »
PAR HUISSIER

L'Honorable Christian Dubé

Ministre de la Santé et des Services sociaux
2021, avenue Union, bureau 10.051
Montréal (Québec), H3A 2S9

OBJET : Mise en demeure
Utilisation abusive du temps supplémentaire obligatoire

Monsieur le Ministre,

Nous représentons les intérêts de la Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec – FIQ, laquelle nous a mandatées afin de vous faire parvenir la présente mise en demeure. Plus particulièrement, nous sommes consultés relativement aux problématiques persistantes dans le réseau de la santé, dont le recours abusif au temps supplémentaire obligatoire (TSO).

Notre cliente est fortement préoccupée par les conditions inacceptables dans lesquelles sont placées quotidiennement ses membres.

D'entrée de jeu, il va sans dire que les professionnelles en soins exercent leurs fonctions dans une situation historique et sans précédent. Depuis maintenant plus de 18 mois, elles sont les piliers indispensables du système de la santé affrontant une pandémie exceptionnelle.

Quant à l'état du réseau de la santé, un seul constat s'impose : le réseau est manifestement en danger. En effet, notre cliente constate que le recours abusif au TSO, les nombreuses fermetures de centre d'activités, le délestage, les plans de contingence contribuent à mettre le réseau de la santé à risque plaçant ainsi les professionnelles en soins et les patients en danger.

Force est de constater que les professionnelles en soins sont soumises à une gestion lacunaire, négligente, fautive et arbitraire des gestionnaires du réseau de la santé. Cette méthode de gestion porte incontestablement atteinte aux droits et libertés fondamentales des membres de notre cliente. Cette situation ne peut plus être tolérée.

Vous n'êtes pas sans savoir qu'au cours des derniers mois, particulièrement des dernières semaines, notre cliente a fait de multiples représentations auprès de vous, mais aussi auprès des établissements du réseau de la santé, afin que cesse le recours au TSO. Ces interventions sont cependant restées lettre morte, malgré l'urgence de la situation.

À l'heure actuelle et depuis beaucoup trop longtemps, les gestionnaires du réseau de la santé ont recours systématiquement au TSO comme mode de gestion courant et régulier. Le recours au TSO doit demeurer une mesure exceptionnelle, mais son utilisation actuelle met en lumière la grande défaillance qui sévit dans la gestion des établissements de la santé.

Ainsi, tous les jours, de nombreuses professionnelles en soins sont contraintes voire menacées d'effectuer du TSO de manière répétitive et abusive, ce qui a pour effet d'épuiser les professionnelles en soins qui ont à cœur de dispenser des soins sécuritaires et de qualité.

Il va sans dire que d'obliger les professionnelles en soins d'effectuer des heures supplémentaires obligatoires en les forçant à travailler pendant seize (16) heures, parfois plus, et ce, de manière répétitive, régulière et dans des conditions inadéquates, constitue une situation totalement inacceptable tant pour elles que pour la sécurité des usagers qui reçoivent les soins de santé.

Vous n'êtes pas sans savoir que les professionnelles en soins sont exténuées. Un climat de travail angoissant et surtout caractérisé par une forte détresse psychologique s'est installé au sein du réseau de la santé. Cette détresse est d'une telle ampleur qu'il n'est pas rare de voir de nombreuses professionnelles en soins éclater en sanglots au cours de leur prestation de travail. Certaines tiennent même des propos suicidaires directement liés à l'utilisation excessive du TSO. La gravité de la situation est sans précédent et d'une ampleur incontestable.

Ce mode de gestion abusif, non seulement engendre une détresse chez les professionnelles en soins, mais également, contribue à créer un climat de travail malsain, aggrave une pénurie de personnel déjà existante et crée inévitablement une situation dangereuse tant pour les professionnelles en soins que pour la population en général.

Devant votre inaction, nous vous rappelons que le temps supplémentaire obligatoire est une mesure de dernier recours qui ne devrait être utilisée que lors des situations urgentes et exceptionnelles.

Notre cliente est consternée de constater que, depuis des années, les gestionnaires appliquent cette mesure exceptionnelle de manière quotidienne pour pallier au manque de personnel plutôt que de rechercher de véritables solutions. Ce n'est pas aux professionnelles en soins de supporter les incompétences du système de la santé.

Notre cliente réitère que l'implantation de ratios sécuritaires professionnelles en soins/patients demeure la meilleure solution pour mettre fin à long terme au TSO et par le fait même assurer des soins sécuritaires tant pour les professionnelles en soins que pour les usagers.

Nous vous rappelons qu'en vertu de la *Loi sur la santé et des services sociaux*, à titre de ministre de la Santé et des Services sociaux vous avez notamment la responsabilité de prendre « *les mesures propres à assurer aux usagers la prestation sécuritaire de services de santé et de services sociaux* ». Les établissements de santé quant à eux ont pour fonction d'assurer la prestation de service « *de qualité, continue, accessible, sécuritaire et respectueuse des droits de la personne* », et ce, en tenant compte « *des ressources humaines [...] dont il dispose* ».

Si le réseau de la santé ne dispose pas du personnel suffisant pour assurer la sécurité des soins, vous devez ajuster votre offre de services plutôt que d'imposer une charge démesurée aux équipes de travail réduites et épuisées. Maintenir désespérément l'offre de services avec du personnel en moins et en détresse, c'est mettre en danger la sécurité des patients, tout comme celle des professionnelles en soins.

Considérant la situation chaotique sévissant dans le réseau de la santé, vous devez intervenir comme ministre de la Santé. L'heure n'est plus au bilan, mais à l'action.

Nous sommes d'avis qu'il y a urgence d'agir pour éviter un préjudice irréparable au réseau de la santé. Il s'agit d'une question urgente et primordiale pour la santé et la survie des membres de notre cliente, mais aussi pour la sécurité de la population.

Considérant ce qui précède, nous n'avons d'autres choix que de vous mettre en demeure de prendre tous les moyens qui s'imposent afin de mettre fin à l'utilisation abusive du temps supplémentaire obligatoire comme mesure de gestion, et ce, d'ici le 15 novembre 2021.

Vous avez le pouvoir d'imposer des pénalités aux établissements qui recourent systématiquement au TSO, vous avez le pouvoir d'imposer une valeur ou une compensation, monétaire ou en temps chômé à titre d'exemple, à tout quart en temps supplémentaire obligatoire effectué. C'est à vous de sanctionner ce recours systématique pour que son usage abusif cesse définitivement.

À défaut d'agir, soyez avisé que nous entreprendrons tous les recours jugés appropriés ou requis, et ce, sans autre avis ni délai.

VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE



Me Émilie Gauthier, avocate

Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec – FIQ

514-987-1300, poste 10139

egauthier@fiqsante.qc.ca